

# Déclaration de Politique Sociale 2018-2024

## CPAS de Namur

### Préambule

Cette déclaration trouve son origine dans les décrets wallons du 17 juillet 2018, l'un intégrant le programme stratégique transversal dans la Loi organique (L.O.); l'autre y intégrant le renforcement des synergies.

Ces décrets visent donc, pour l'un à « réaffirmer encore et toujours l'importance de consolider l'autonomie de l'institution CPAS et de renforcer son rôle d'acteur central des politiques sociales locales au bénéfice des personnes aidées » et pour l'autre à « développer un cadre facilitant les synergies entre commune et CPAS et les regroupements dans une double optique d'économie d'échelle et de performance ». L'objectif à garder en ligne de mire est celui de l'accroissement du service au citoyen.

### Une Déclaration de politique sociale

Dans les deux mois suivant son installation, le conseil de l'action sociale adopte une déclaration de politique sociale qui rassemble les intentions politiques (ainsi qu'un volet budgétaire) qu'il entend poursuivre et développer sur la durée de la législature.

Cette déclaration de politique sociale est une impulsion pour construire un programme stratégique transversal envisagé comme un « outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le conseil de l'action sociale pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projet et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition ».

### Une action sociale coordonnée à Namur

Cette déclaration de politique sociale s'inscrit dans une vision globale de l'action sociale publique locale, avec un renforcement des synergies entre commune et CPAS.

Un premier élément de ce souci de cohérence est le fait que le Président du CPAS, qui est membre du Collège communal, et peut y recevoir des attributions scabinales complémentaires, y porte pour cette législature 2018-2024 les attributions sociales, dont le plan de cohésion sociale.

Cette déclaration de politique sociale est en lien étroit avec le volet social de la Déclaration de Politique Sociale communale.

Au niveau de l'action communale, la cohésion sociale, définie comme la capacité d'une société à limiter les écarts entre les plus et les moins favorisés, ou « l'ensemble des processus, individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire

et coresponsable pour le bien-être de tous », poursuit un objectif préventif, de manière à éviter la perte d'accès aux droits fondamentaux : 1° le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale; 2° le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté; 3° le droit à la santé; 4° le droit à l'alimentation; 5° le droit à l'épanouissement culturel, social et familial; 6° le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication; 7° le droit à la mobilité.

Tandis qu'au CPAS, sollicité par les personnes principalement lorsqu'elles sont en perte d'accès à ces droits, l'action sociale menée, davantage curative, leur permet de recouvrer l'accès perdu à ces droits fondamentaux.

## **Le CPAS de Namur, acteur essentiel pour permettre à chacun de vivre conformément à la dignité humaine**

Les CPAS ont pour mission de permettre, à toute personne, de vivre conformément à la dignité humaine. Cela implique, notamment, que chacun puisse accéder à 4 droits fondamentaux à savoir : se nourrir, s'habiller, se loger et avoir accès aux soins de santé.

Le CPAS de Namur est présent pour jouer ce rôle essentiel sur le territoire communal. Il doit le faire en ayant les moyens d'y parvenir. La Déclaration de Politique Communale pour la législature 2018-2024 indique d'ailleurs clairement la volonté de la majorité CdH-ECOLO-MR de répondre aux enjeux relatifs à la lutte contre la précarité :

« Pour répondre à la question de la lutte contre la pauvreté avec le maximum d'engagement et de volontarisme, votre majorité va aussi franchir un pas inédit, presque tabou depuis quarante ans : celui de la concentration des services du CPAS et du service de la Cohésion sociale de la Ville au sein des mains d'un seul et même titulaire. En y ajoutant la politique du logement. Le Président du CPAS, et aussi membre plein et entier du nouveau Collège, disposera ainsi de l'intégralité des leviers de notre politique sociale pour être le plus efficace sur le terrain, à l'égard des plus grands précarisés comme à l'égard des personnes plus âgées, porteuses de handicap, étrangères ou d'origine étrangère, ou abîmées par les écueils de la vie. Il continuera à s'attaquer, à notre demande à tous, aux causes de la précarité, en amplifiant les politiques de prévention, en intensifiant les accompagnements sociaux nécessaires, en développant des réponses plus structurelles, et en agissant pour que l'espace public soit partagé avec respect et satisfaction pour tous les usagers. De nouvelles initiatives humaines voire réglementaires seront prises à cet égard. L'acquisition d'un terrain en vue de permettre le développement d'une mixité fonctionnelle et sociale devra être étudiée. Ceci permettrait de développer des projets tels une buanderie centralisée, un abri de nuit supplétif pérenne pour la période hivernale et une mixité de logements. Il veillera à combattre, avec ses services, toutes les discriminations en mettant en œuvre une politique d'égalité des chances porteuse de résultats (femmes, PMR, LGBTQI [5],...). Les moyens dévolus à la politique sociale sont les plus conséquents de toutes les politiques menées (après les coûts de personnel). Nous comptons bien continuer, comme par le passé, de faire de cette politique de lutte contre la pauvreté la mère de toutes les politiques. Les financements requis à cette fin seront octroyés. Je l'ai toujours dit et toujours souhaité : nous serons au rendez-vous de la solidarité pour mener une politique d'action sociale qui porte ses fruits et donne espoir, estime et dignité à ceux qui les ont perdus. ».

Mais, pour permettre l'accès de chacun aux droits fondamentaux, il ne peut y arriver seul. Raison pour laquelle, le CPAS doit aussi être un partenaire initiant, soutenant,

incitant des initiatives ou des projets portés par d'autres permettant de faciliter l'accès à ces droits fondamentaux.

## Les synergies entre acteurs comme moteur pour l'évolution

En ce sens, son premier partenaire est, bien entendu, la Ville de Namur. Il y a donc lieu d'encourager et de renforcer les synergies avec son autorité de tutelle à travers de multiples initiatives, en pleine collaboration avec les Services communaux compétents.

Les synergies entre le CPAS et l'administration communale et les autres entités communales doivent avoir pour objectifs :

- De garantir des services publics locaux de qualité,
- De développer l'efficacité des services,
- D'améliorer la communication entre les entités.

Il n'y a pas lieu de parler de fusion : chaque entité doit poursuivre ses missions propres tout en se posant, continuellement, la question d'une plus-value réciproque d'actions ou de projets menés collectivement.

Ces synergies passent par des éléments concrets, comme par exemple :

- Favoriser et encourager les synergies au niveau de l'ensemble des services d'appui, comme le prévoit les décrets du 18 juillet 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi que la loi organique du 8 juillet 1976 ;
- Favoriser et encourager les rencontres entre personnes des deux institutions
- Créer des synergies sur des services ayant des publics/objectifs proches. La Ville de Namur n'est pas le seul partenaire privilégié pour le CPAS de Namur. D'autres formes de synergie doivent pouvoir être évoquées, notamment avec d'autres CPAS.
- Viser, autant que faire se peut, la symétrie des outils informatiques. Disposer des mêmes outils informatiques tant à l'Administration communale qu'au Centre d'Action sociale permettra un meilleur échange d'informations (logiciel de comptabilité, de gestion des délibérations, de suivi du PST, ...).
- Systématiser, autant que faire se peut, les marchés conjoints pour l'ensemble des entités communales. Pour chaque nouvelle dépense, envisager des achats groupés avec les Services communaux et les autres entités consolidées afin de générer des économies significatives.
- Se rallier à chaque fois que c'est envisageable aux centrales d'achats et marchés conjoints d'autres pouvoirs publics.

## La personne au centre de nos actions

La personne doit rester au cœur de nos préoccupations et de nos actions. Le CPAS vit, depuis plusieurs années, de nombreux changements qu'il faut intégrer dans la dynamique de travail :

- Augmentation importante du nombre de personnes sollicitant l'aide du CPAS de Namur. Un simple exemple : en 8 ans, une augmentation de 45% du nombre de bénéficiaires du RIS a été constatée ;
- Augmentation très importante du nombre de jeunes se présentant au CPAS. A présent, plus d'un tiers des bénéficiaires du CPAS de Namur ont moins de 25 ans ;

- Une diversification du public avec, notamment, l'augmentation des aides apportées aux personnes ayant un emploi ou encore l'arrivée d'un public issu de l'immigration et possédant un haut niveau de formation ;
- Une évolution législative importante visant à lutter contre la fraude sociale ou encore l'activation des personnes.

S'en suit, une complexification des métiers exercés au sein du CPAS en lien avec l'élargissement de nos missions et un volet « administratif » grandissant qui, au final, ajoute une pression importante sur les travailleurs sociaux (nous y reviendrons ultérieurement).

Dès lors, dans ce contexte, il est utile de rappeler qu'il faut continuer à mettre la personne au centre de nos préoccupations, qu'il s'agisse :

- Des bénéficiaires dont l'activation reste le moteur de l'action au sein du Centre ;
- Des résidents de nos résidences-services ou de nos maisons de repos ainsi que leurs familles ;
- Des membres du personnel.

Pour y répondre, il faut poursuivre et amplifier les objectifs de base à savoir :

- Améliorer, sans cesse, la qualité de l'accueil des personnes ;
- Mieux informer la population ;
- Assurer le bien-être au travail.

En ce qui concerne les bénéficiaires du CPAS ou les personnes qui le fréquentent, il y a lieu :

- de valoriser les parcours individuels au sein de notre institution en mettant en évidence les efforts des bénéficiaires/étudiants dans leur ascension sociale (par exemple pour les diplômés ou personnes en fin de formation soutenus par le CPAS ou encore la fin des parcours d'insertion des personnes disposant d'un contrat en article 60/61, ...) ;
- de poursuivre la valorisation des dynamiques collectives (par exemple au sein de l'ALPHA/FLE ou au sein du SIS)
- ...

A travers ces démarches, il semble opportun d'y associer des personnes qui pourraient permettre la poursuite de ce parcours (employeurs, universités et hautes écoles, ...).

Pour ce qui concerne **les membres du personnel**, il y a lieu de se fixer comme objectifs :

- D'améliorer, de manière continue, les conditions de travail ;
- De favoriser les évolutions de carrière ;
- De stabiliser l'emploi.

A l'heure où les législations applicables aux pouvoirs locaux se complexifient, la formation continuée des agents des services publics constitue un enjeu important. Aussi, il est projeté de former spécifiquement les agents du Centre selon un plan de formation leur permettant d'appréhender sereinement lesdites législations et ainsi éviter au Centre certaines difficultés administratives dans la mise en œuvre de ses missions.

### Lutter contre les ruptures de parcours

Au fur et à mesure de leur parcours, les personnes précarisées ou en recherche d'aide poursuivent un parcours qui vise une insertion sociale et socio-professionnelle. Ce parcours risque, par l'évolution de la personne, d'être impacté par différentes ruptures

(rupture par changement d'institution de référence, rupture par un changement de services, ...) qui est préjudiciable pour la personne. Dès lors, il y a lieu d'être attentif et de travailler sur 'moments de passage' afin d'éviter ces ruptures :

- Le passage entre les personnes mineures et les majeurs (liaison avec les institutions qui s'occupent d'aide à la jeunesse)
- Le passage entre le parcours au sein de différents organes de l'institution, par exemple :
  - o Le SIS
  - o L'Alpha
  - o La première ligne
  - o Synergie emploi
- La frontière entre la fin de l'Article 60/61 et les institutions suivantes/ vers l'emploi
  - o Cela passe aussi pour le suivi de l'évaluation du taux de l'insertion. Il va de soi qu'il est aussi important de renforcer nos liens vers les institutions pouvant accueillir l'emploi. Notamment vers le secteur privé en identifiant les postes à pourvoir.
- Mettre un point d'honneur à valoriser l'économie sociale, en orientant la réflexion vers l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Cela peut prendre plusieurs formes comme la création d'un réseau relatif à l'Economie Sociale et Solidaire Namuroise (orientée également sur l'intégration de différents publics) mais également la mise en évidence du label ISP ;
- Travailler sur la cohérence entre l'image de l'institution avec les valeurs portées
  - o Intégration des personnes en article 60/61
  - o Intégration des personnes porteuses de handicap

## **Les services aux plus grands nombres à poursuivre et intensifier**

De nombreux services à divers publics ont été mis en place au sein du CPAS de Namur. Ils font parties intégrantes des missions du CPAS de permettre d'aider les personnes présentant des difficultés passagères ou de longue durée. Il est donc important de réaffirmer leur utilité et les objectifs recherchés.

### Médiation de dettes

Soutenir tant le service de Médiation de Dettes du CPAS que l'Association chapitre 12 « MEDENAM » en poursuivant les collaborations en cette matière. A cette fin, au sein du service interne de médiation de dettes, engager un éducateur « budget » afin d'apprendre aux familles en difficultés à gérer leurs ressources et dépenses.

### Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau

Optimiser l'actuelle action du Tuteur énergie, bien que ce dernier soit déjà intervenu au profit des Namurois. Utiliser l'entièreté des subsides disponibles pour diminuer les charges énergétiques des ménages.

Développer des « conventions énergie- mazout, charbon, pellets, bois, ... » pour permettre aux plus précarisés de disposer de chauffage à rembourser par petites mensualités. Etudier les possibilités de convention gratuite par année en fonction de la situation financière.

### Initiative locale d'accueil des candidats réfugiés politiques

Viser un accueil de qualité et le développer si les migrations le rendent nécessaire et les possibilités d'ouvrir des places d'accueil se présentent.

Evaluer régulièrement l'adéquation entre les besoins, le nombre de logements et leur contingence.

Promouvoir l'insertion des réfugiés en faisant appel à la solidarité des concitoyens pour les accompagner, notamment dans leurs démarches administratives.

#### Repas à domicile

Poursuivre la promotion auprès des Namurois le service des repas à domicile afin de permettre au plus grand nombre l'accès à des repas de qualité à un coût raisonnable et ainsi notamment permettre le maintien à domicile des personnes plus âgées.

Continuer à rechercher des partenariats avec d'autres collectivités ou d'autres communes/CPAS voisins afin de fournir un service de qualité au plus grand nombre et diminuer le coût pour l'ensemble des bénéficiaires.

Utiliser dans tous les cas possibles des produits locaux et de saison, si possible issus de l'agriculture biologique ou au minimum de l'agriculture raisonnée.

#### Insertion socioprofessionnelle

Développer au maximum le service de l'article 60 afin de permettre aux personnes de retrouver des droits sociaux et un accès à l'emploi en recherchant de nouveaux partenaires.

Développer, de manière plus intensive, le recours au service de l'article 61.

Explorer de nouvelles pistes d'insertion socioprofessionnelle, en collaboration directe avec des entreprises en recherche de main d'œuvre, en s'inspirant de modèles existants ailleurs (comme, par exemple, le parcours d'intégration avec les organismes 'employeurs' développé en France – Dispositif PEC).

#### Insertion sociale (SIS)

Continuer à renouveler et améliorer les ateliers de l'insertion. Sensibiliser les bénéficiaires à la transition : l'alimentation locale, de saison, au recyclage, ressourceries-donneries et autres.

### **Les personnes en Maison de repos, acteurs de leur vie.**

L'adoption, à la fin de la précédente législature, de la Charte de Qualité de nos Maisons de Repos doit, à présent, porter ses effets. L'objectif que nous devons poursuivre est de faire en sorte que la qualité (qualité des soins, qualité de l'accompagnement, qualité des repas, qualité des infrastructures, ...) au sein de nos Maisons de repos continue à évoluer en mettant les personnes au centre de leurs préoccupations. Ainsi, par exemple, l'initiative de la Maison du Grand Pré d'entrer dans un projet de maison de type 'Montessori' rencontre cette préoccupation en mettant la personne au centre de la dynamique de la maison en donnant du sens à leur présence, un rôle dans la structure.

Cette démarche, qui n'est en rien à opposer au projet de vie des autres maisons de repos est peut-être une des manières de lutter contre l'isolement, même au sein d'un établissement collectif. La lutte contre l'isolement, et singulièrement l'isolement des personnes âgées doit être une de nos priorités. Ainsi, l'identification des personnes vivant dans un isolement doit permettre de se repositionner dans le cadre d'une lutte accentuée contre la dépression des personnes et le suicide des aînés.

Ceci vient en complément des éléments repris dans la Déclaration de Politique Communale qui indique :

« Parler de bien-être, c'est aussi être attentif à l'épanouissement de nos aînés avec le souci d'un accueil digne lorsque la perte d'autonomie se fait ressentir. Nous souhaitons, outre la concrétisation des deux nouvelles maisons de repos annoncées à Erpent et Salzennes pour remplacer celles d'Harscamp et de Saint-Servais, créer de nouvelles places en résidence-service sociale. Namur fut la première ville à créer ce concept, et avec succès, nous souhaitons à présent l'amplifier. Les approches intergénérationnelles seront aussi privilégiées dans tous ces lieux de vie, comme dans les projets suggérés par le Conseil consultatif communal des Aînés. Le savoir se transmet et se respecte. Les nombreux seniors actifs doivent être soutenus dans leurs initiatives et la commune doit mieux prendre en compte dans ses politiques les enjeux auxquels nos aînés sont confrontés. »

## **Poursuivre une gestion à long terme du patrimoine du CPAS et de ses fondations**

Du point de vue financier, des analyses pluriannuelles sont à mener en identifiant et intégrant un certain nombre d'indicateurs qui permettent, à la fois, le suivi de l'évolution du public fréquentant le centre mais également des missions qui nous proposons. En effet, l'évolution rapide et importante de notre public nous oblige à toujours rester vigilants en ce qui concerne les réponses à apporter mais également à l'affectation des moyens dont nous disposons. Les CPAS ne peuvent pas vivre sur leurs acquis, leur environnement étant beaucoup trop changeant. Dès lors, il est proposé :

- De poursuivre le suivi des actions au regard de l'évolution du public fréquentant le CPAS
- De favoriser les investissements productifs pouvant avoir un effet, notamment, sur les budgets ordinaires (recours au placement des panneaux photovoltaïques, investissement dans les résidences-services, ...) ;
- De faire un inventaire des biens du CPAS (et de ses fondations), y estimer un plan d'investissement à 10 ans afin de permettre un rapport technico-économique de la pertinence de maintenir le bien dans le patrimoine et/ou d'investir dans de nouveaux projets ;
- D'effectuer un plan d'investissement complet pour le projet de centralisation des activités du CPAS sur un terrain en y distinguant la part 'privée', la part publique et les partenariats à envisager afin de répondre aux éléments repris dans la Déclaration de Politique Communale : *« L'acquisition d'un terrain en vue de permettre le développement d'une mixité fonctionnelle et sociale devra être étudiée. Ceci permettrait de développer des projets tels une buanderie centralisée, un abri de nuit supplétif pérenne pour la période hivernale et une mixité de logements. »*
- De travailler à la stabilisation des lieux d'accueil des activités afin de permettre l'épanouissement des projets. Ainsi, outre les travaux relatifs à la mise aux normes des maisons de repos et la création de logements en résidence-services, il y a lieu de prêter attention :
  - À la réalisation d'un étage supplémentaire pour le bâtiment central
  - À définir un nouveau lieu pour le service 'logement'
  - À trouver des solutions pérennes pour le SIS et pour l'ALPHA/FLE
  - À développer, sur base d'une étude circonstanciée des besoins en la matière, dans les nouveaux bâtiments du CPAS, une halte-garderie ou une crèche.

## Devenir une administration équitable et durable

Les actions du CPAS de Namur sont au cœur des enjeux sociétaux en faveur des Namurois. Ces enjeux essentiels ne sont pas à dissocier de l'engagement environnemental, équitable et durable dans lequel le CPAS doit se placer (au même titre que la Commune). Dès lors, il y a lieu de poursuivre les objectifs suivants :

- Contribuer à la gestion durable de nos administrations,
- Répondre aux légitimes attentes en la matière des jeunes générations.

A chaque fois que possible, intégrer au sein de CSC des critères relatifs aux aspects équitables et durables des services, biens et travaux à commander. Relativement à la fourniture de denrées, le critère de circuits courts et de productions locales sera également favorisé.

La poursuite et le développement du tri sélectif obligatoire des déchets pour tous les services du Centre (notamment nos restaurants de Maisons de Repos) est à évaluer.

Enfin, le travail de gestion énergétique du patrimoine du CPAS de Namur (et de ses fondations) est à poursuivre. Ainsi, dans l'évaluation pluriannuelle du patrimoine du CPAS, le recours à des dispositifs économiseurs ou producteurs d'énergie sera systématiquement envisagé.